



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat

2/ Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Cachets et visas

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du
approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

PADD - Déclinaison des axes stratégiques

Page 6

Préambule > La desserte du territoire & l'ouverture vers l'extérieur : conditions indispensables à l'attractivité du Bassin d'Aurillac

Page 11

Axe 1 > Développer l'attractivité économique du bassin aurillacois

Page 14

Objectif 1 : Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts Page 15

Objectif 2 : Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique Page 19

Objectif 3 : Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles Page 24

Axe 2 > Favoriser la qualité de vie et d'accueil sur l'ensemble du bassin de vie d'Aurillac

Page 26

Objectif 1 : Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT Page 27

Objectif 2 : Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat Page 31

Objectif 3 : Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces Page 37

PADD - Spatialisation des axes stratégiques

Page 39

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un document stratégique à la fois pour le SCoT et le PLUi. Il a été introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et modifié d'abord par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, ainsi que par le décret du 9 juin 2004.

Après la loi SRU et l'ordonnance du 4 juin 2004 relative à l'évaluation environnementale, la loi Grenelle 2 du 13 juillet 2010 (portant Engagement National pour l'Environnement), puis la loi ALUR du 24 mars 2014, marquent une nouvelle avancé dans la recherche d'un développement équilibré et durable du territoire, en remaniant le Code de l'Urbanisme.

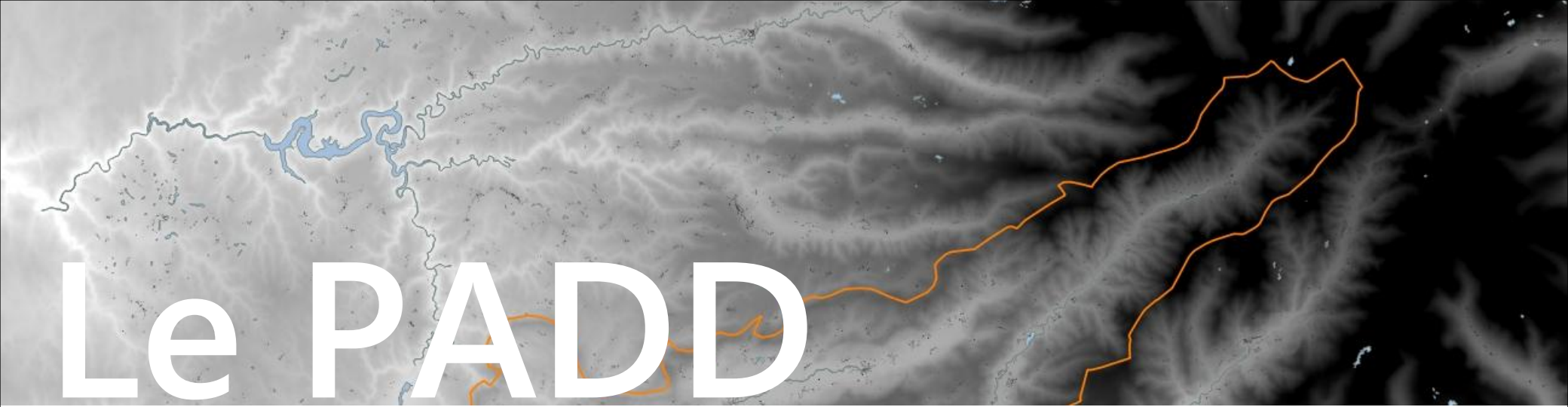
Le PADD introduit une démarche de projet en s'appuyant sur les enjeux et les besoins identifiés à l'issue du diagnostic territorial. Il s'applique sur la totalité du territoire intercommunal et veille à respecter les principes énoncés à l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme.

Au titre des articles L141-4 et L.151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit ou arrête les orientations retenues pour l'ensemble du territoire intercommunal en matière de politiques:

- D'aménagement,
- D'équipement,
- D'urbanisme,
- De paysage,
- De protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- De préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- D'habitat,
- De lutte contre l'étalement urbain,
- De transports et de déplacements (prenant en compte le temps de déplacement),
- De réseaux d'énergie
- De développement des communications numériques
- Des réseaux d'énergie,
- D'équipement commercial,
- De développement économique, touristique et culturel.

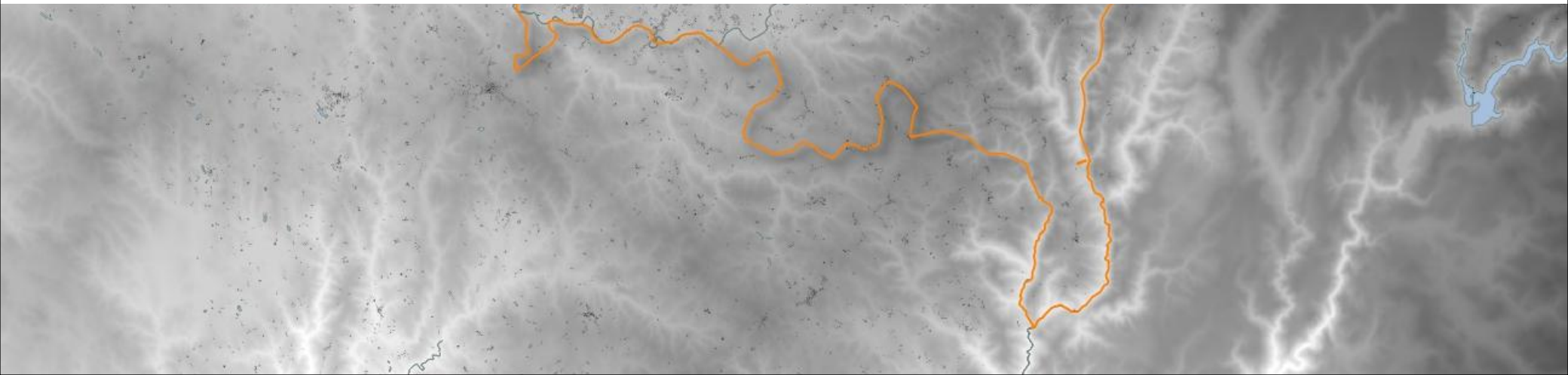
Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il constitue en cela le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la communauté de communes engage sur son territoire.



Le PADD

DÉCLINAISON DES AXES STRATÉGIQUES



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'articule autour de deux grands axes de réflexion issus des échanges entre élus en ateliers thématiques, commission urbanisme et Bureau communautaire :

OBJECTIF 1 :

Développer l'attractivité économique du bassin aurillacois

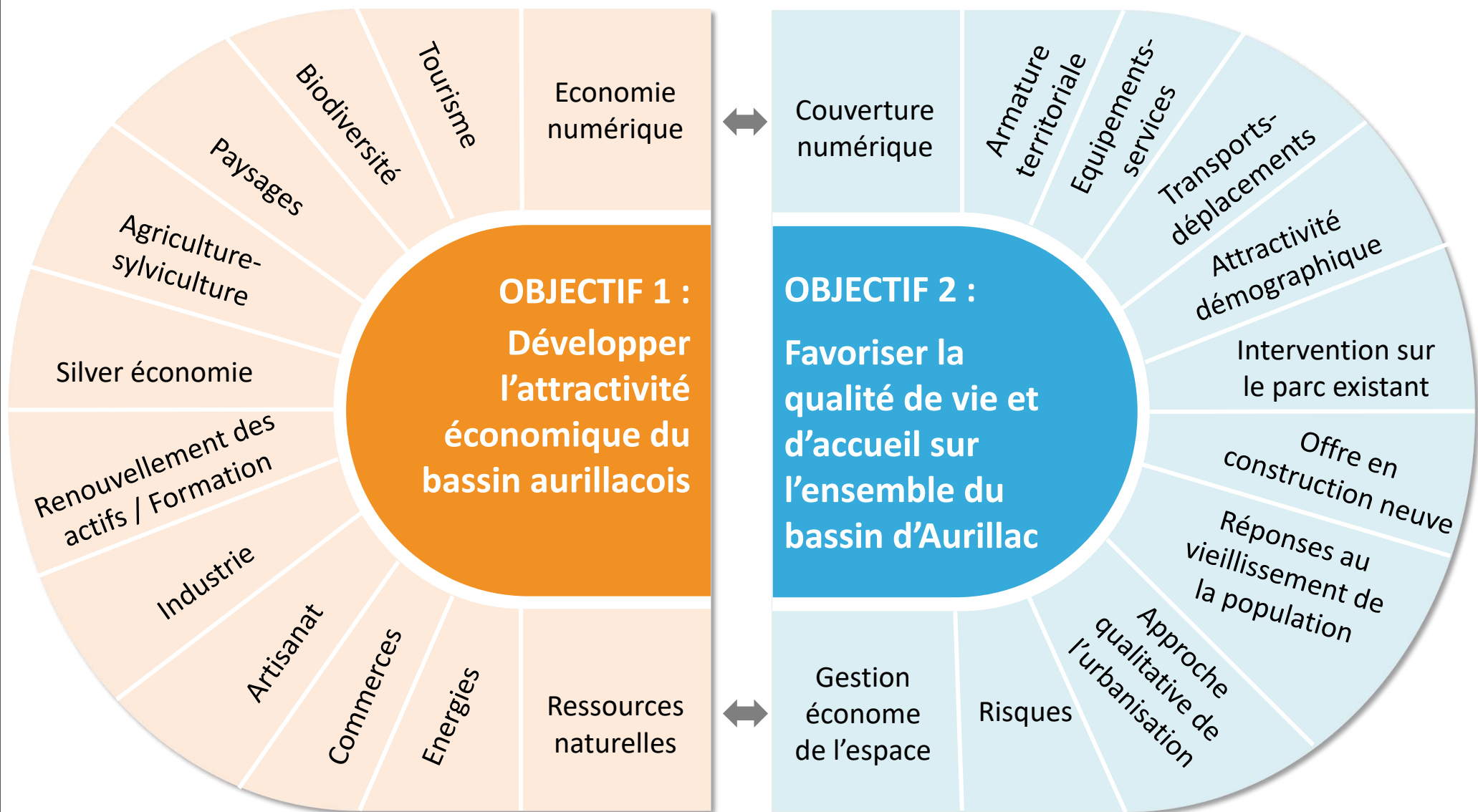
OBJECTIF 2 :

Favoriser la qualité de vie et d'accueil sur l'ensemble du bassin d'Aurillac

Avec deux fils rouges :

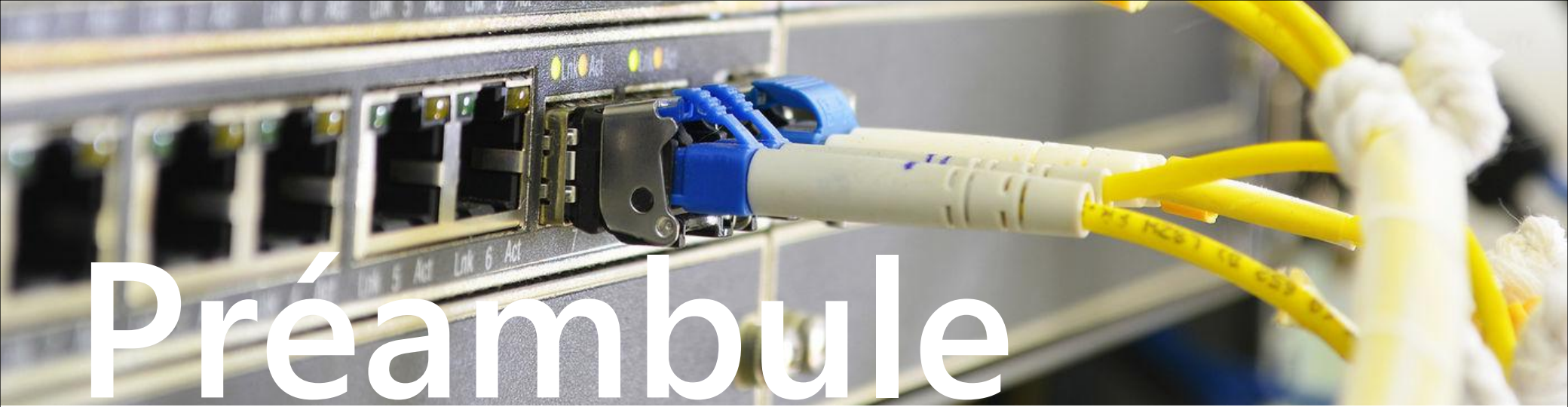
L'ouverture du territoire vers l'extérieur (numérique, desserte routière ...)

La qualité de vie offerte aux habitants et entreprises (environnement, paysages, ...)



AXE DU PADD	Objectifs	
<p style="text-align: center;">DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU BASSIN AURILLACOIS</p>	<p>Objectif 1 : Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir et développer le tissu industriel, artisanal et commercial ▪ Soutenir l'agriculture et la foresterie ▪ Structurer de nouveaux potentiels économiques ▪ Renouveler la population active et développer la formation
	<p>Objectif 2 : Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser le potentiel touristique, pilier en devenir de l'économie locale ▪ Aménager le territoire de la CABA de manière à valoriser les espaces de biodiversité ▪ Préserver les grands équilibres écologiques qui font l'exception et la qualité de la CABA ▪ Aménager le territoire de manière à valoriser les motifs qui forgent l'identité et l'image de la CABA
	<p>Objectif 3 : Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer le territoire de la CABA sans compromettre les ressources naturelles dont il bénéficie ▪ Eriger la CABA comme territoire à énergie positive pour la croissance verte

AXE DU PADD	Objectifs	
<p>FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE ET D'ACCUEIL SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN D'AURILLAC</p>	<p>Objectif 1 : Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir l'attractivité démographique de la CABA en permettant à chaque partie du territoire d'accueillir une population nouvelle ▪ Conforter les équipements et la solidarité territoriale ▪ Répondre au vieillissement de la population ▪ Développer et favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle
	<p>Objectif 2 : Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une offre résidentielle contribuant au maintien de la population active sur le territoire intercommunal ▪ Poursuivre le développement de l'offre locative sociale dans une logique de mixité entre les communes et les quartiers ▪ Proposer une offre innovante et diversifiée permettant la maîtrise des coûts fonciers et immobiliers et des consommations foncières ▪ Répondre aux demandes de logement ou d'hébergement spécifiques ▪ Améliorer globalement l'attractivité des centralités pour créer les conditions favorables à la reconquête de la vacance ▪ Améliorer les conditions de vie dans le logement pour les propriétaires et les locataires
	<p>Objectif 3 : Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la fabrique de nouveaux paysages urbains et villageois en cohérence avec la logique des sites qui les accueillent ▪ Optimiser les enveloppes urbaines existantes et maîtriser la consommation d'espaces ▪ Prendre en compte des risques en amont des choix d'urbanisme



Préambule

**LA DESSERTE DU TERRITOIRE & L'OUVERTURE
VERS L'EXTÉRIEUR : CONDITIONS INDISPENSABLES
À L'ATTRACTIVITÉ DU BASSIN D'AURILLAC**



> Les prérequis nécessaires pour une attractivité économique et résidentielle du bassin d'Aurillac

CONDITIONS INDISPENSABLES À L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET RÉSIDENTIELLE DE LA CABA DANS SON ENSEMBLE ET À L'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION :

> Généraliser une desserte numérique de haute qualité sur l'ensemble du territoire (internet & téléphonie)





> Désenclaver le bassin aurillacois et renforcer toutes ses connexions au territoire national

- Améliorer l'accessibilité du territoire notamment depuis le réseau autoroutier : liens vers Tulle pour l'ouverture sur les grandes villes françaises, notamment Paris, liens vers Toulouse, liens vers Clermont-Ferrand et l'A75 (nécessaire modernisation de l'axe vers l'Est - vallée de la Cère ainsi que vers le Nord et Clermont-Ferrand via Mauriac)
- Conforter l'aéroport et maintenir une desserte aérienne régulière
- Pérenniser et renforcer la desserte ferroviaire

PADD > PREAMBULE





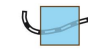
LEGENDE

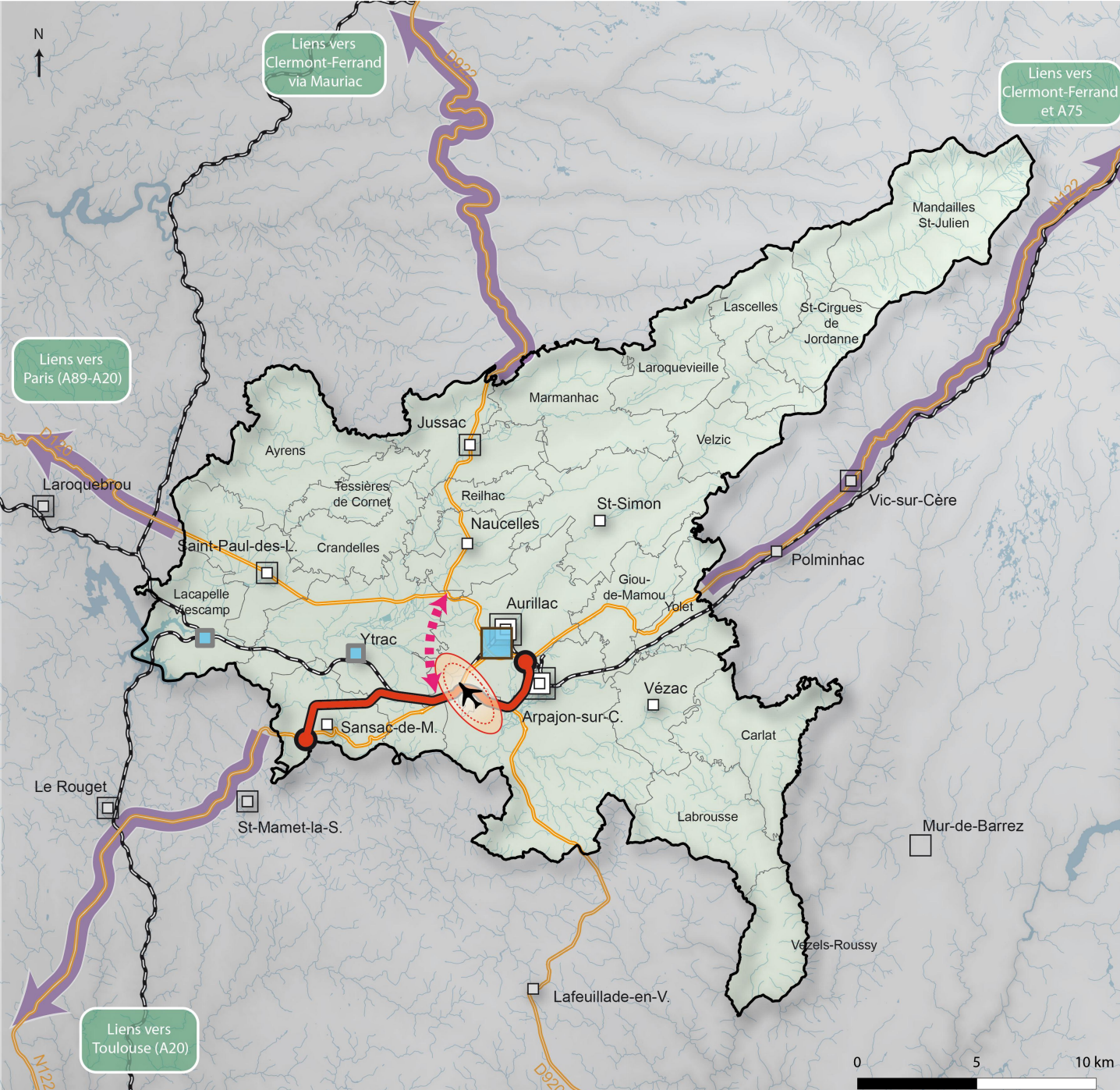
Armature territoriale issue du SCoT BACC

-  Cœur d'Agglomération
-  Pôle-relais
-  Pôle d'appui dans l'espace péri-urbain
-  Polarité extérieure au SCoT

 **Généraliser une desserte numérique de haute qualité sur l'ensemble du territoire (internet & téléphonie)**

Désenclaver le bassin aurillacois et renforcer toutes ses connexions au territoire national

-  Améliorer l'accessibilité routière du territoire
-  Anticiper la mise en service prochaine de la déviation de la RN 122
-  Permettre la réalisation d'un contournement Ouest de l'agglomération (liaison Sablière-Quatre Chemins)
-  Conforter l'aéroport et maintenir une desserte aérienne régulière
-  Pérenniser et renforcer la desserte ferroviaire





Axe 1

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE DU BASSIN
AURILLACOIS



Objectif 1 :

Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts



Objectif 2 :

Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

Objectif 3 :

Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

1-a > Maintenir et développer le tissu industriel, artisanale et commercial

- Fixer les emplois sur le territoire à partir de ses atouts endogènes et créer les conditions d'une dynamique de création d'emplois
- Identifier les sites et projets économiques structurants en affirmant la lisibilité des zones économiques en termes de vocation pour faciliter la commercialisation et la gestion des zones

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Maintenir le tissu d'emplois et les sites industriels

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Développer l'artisanat en s'appuyant notamment sur le potentiel lié la politique de l'habitat : construction neuve, intervention sur le bâti existant et amélioration de la performance énergétique du parc de logements,
- Développer l'économie résidentielle pour contribuer à l'attractivité démographique de la CABA
- Maintenir le commerce de proximité dans les centres-bourgs afin de répondre aux besoins, notamment des personnes âgées, et pérenniser l'attractivité des villages

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Conforter les centralités commerciales et les commerces de centre-ville
- Développer l'offre commerciale de rang départemental pour limiter l'évasion commerciale

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



Objectif 1 :

Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

Objectif 2 :

Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

Objectif 3 :

Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

1-b > Soutenir l'agriculture et la foresterie

- Pérenniser et diversifier les activités agricoles (agro-tourisme, maraichage, bio ...)
- Maintenir et rendre visible l'activité agricole en valorisant localement, et vers l'extérieur, les produits de l'agriculture (agroalimentaire), ainsi que vers l'extérieur du territoire

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Préserver le foncier agricole
- Valoriser le patrimoine bâti en identifiant notamment d'anciens bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination
- Encourager l'installation de nouveaux agriculteurs en générant une attractivité résidentielle : cadre de vie, aménagement numérique, vie sociale et services de proximité renforcés.
- Gérer durablement la forêt et valoriser son potentiel économique

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



Objectif 1 :

Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

**Objectif 2 :**

Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

Objectif 3 :

Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

1-c > Structurer de nouveaux potentiels économiques

- Développer l'économie liée aux technologies numériques :
 - S'appuyer sur une desserte numérique de haute qualité afin d'en favoriser les usages (« Smart City ») par les entreprises et les habitants
 - Développer le télétravail et les espaces de co-working

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Valoriser le vieillissement de la population en tant que levier de développement économique
 - Développer l'économie liée à l'accompagnement du vieillissement de la population et du handicap : habitat adapté, pôles médicaux, aide à domicile, filière de formation liée (voir ci-après)
 - Encourager le développement d'une filière pour les services aux personnes âgées (soins à domicile, portage de repas...)

Objectif 1 :

Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

**Objectif 2 :**

Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

Objectif 3 :

Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

1-d > Renouveler la population active et développer la formation

- Anticiper le vieillissement des actifs et assurer leur renouvellement :
 - Accueillir de nouveaux actifs pour pourvoir les emplois, notamment industriels, qui risquent de manquer de main d'œuvre à moyen terme.
 - Assurer la possibilité d'un renouvellement des générations de salariés (en lien avec la gestion des compétences et des carrières).
 - Mener des actions en matière de formation initiales et continues : performances énergétiques, services à la personne et économie du vieillissement ...
 - Anticiper les retraites, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'artisanat, en lien avec les filières de formation
- Conforter les formations supérieures et professionnelles, ainsi que le pôle de recherche sur le Biopôle à Aurillac, source d'innovation et d'emplois sur le territoire

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- S'assurer de conditions d'accueil favorables pour les jeunes actifs (cadre de vie, proximité du lieu d'emploi et des équipements...) et répondre aux besoins des actifs, étudiants, stagiaires, saisonniers et apprentis (logements, services...)

Objectif 1 :

Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

Objectif 2 :

Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

Objectif 3 :

Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

2-a > Valoriser le potentiel touristique, pilier en devenir de l'économie locale

- Réfléchir le tourisme en termes de potentiel en s'appuyant sur des sites et thématiques touristiques complémentaires en lien avec un arc « lac du barrage – Aurillac – Puy Mary » :
 - Le tourisme de montagne avec le Puy Mary notamment ;
 - Le tourisme lié à l'eau, avec le lac de Saint-Etienne-Cantalès et les différentes vallées (Jordanne, Authre, Cère) ;
 - Le tourisme patrimonial avec Aurillac (pour son tourisme patrimonial, culturel, évènementiel et d'affaires) et de nombreux villages comme Carlat
- Valoriser le maillage d'itinéraires de randonnées, prendre en compte l'itinérance sur le territoire et au-delà (lien Puy Mary-lac du barrage, aménagements des abords de la Cère et liens entre les vallées de la Cère et de la Jordanne, valorisation de la proximité de la vallée de la Dordogne ...) et favoriser l'accueil des randonneurs

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Favoriser un tourisme de gamme, des produits atypiques, un tourisme vert, un tourisme intégré dans la nature et la ruralité en incitant à l'innovation et à l'expérimentation touristique
- Favoriser les projets autour du lac du barrage de Saint-Etienne-Cantalès et du site du Puech des Ouilhes : Diamant Vert, activités équestres, pédestres, etc.
- Développer l'hébergement sur le territoire, notamment l'hébergement de groupe

Spatialisation des trois objectifs ci-dessus sur la cartographie de synthèse



Objectif 1 :

Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

Objectif 2 :

Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique



Objectif 3 :

Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

2-b > Aménager le territoire de la CABA de manière à valoriser les espaces de biodiversité

- Bonifier la stratégie d'aménagement des zones à urbaniser en intégrant des principes de reconnexion aux Trames Vertes et Bleues environnantes.
- Réduire le caractère fragmentant des extensions de l'urbanisation dans l'arc péri-urbain autour d'Aurillac, de manière à ce qu'elles intègrent la préservation de biotopes tels que des haies bocagères, des cours d'eau bordés de ripisylves, des zones humides (prairies humides, boisements humides, ...), ...
- Poursuivre la mise en valeur des espaces de nature du bassin de vie, par une meilleure communication sur les richesses biologiques du territoire et par un encadrement des accès aux espaces les plus remarquables : secteurs des Marais du Cassan et de Prentegarde, du barrage de Saint-Etienne-Cantalès, des berges de la Jordanne, ...

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Maintenir et soutenir l'agropastoralisme, activité garante de la diversité écologique du territoire.
- Permettre le développement d'un tourisme éco-responsable : notamment sur les secteurs de montagne et des vallées de la Jordanne, de l'Authre et de la Cère.

Objectif 1 :

Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

Objectif 2 :

Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

Objectif 3 :

Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

2-c > Préserver les grands équilibres écologiques qui font l'exception et la qualité de la CABA

Il s'agit de décliner la Trame Verte et Bleue du SCoT à l'échelle du PLUi, en s'appuyant sur les réalités locales

- Préserver les éléments supports de la Trame Bleue (cours d'eau et milieux riverains associés tels que les prairies humides, les ripisylves et les boisements alluviaux) parce qu'ils rendent de nombreux services : biodiversité, gestion des crues, régulation des étiages, phyto-épuration des eaux, lutte contre l'érosion des berges, ...
- Protéger dans *le secteur de montagne (contreforts du massif des Volcans d'Auvergne, vallées de l'Authre et de la Jordanne)* les réservoirs de milieux ouverts et humides à forte valeur patrimoniale, connectés entre eux par le réseau bocager.
- Permettre aux continuités boisées et bocagères du *secteur au Sud de la Cère (Arpajon-sur-Cère, la Châtaigneraie, le Pays de Carlat)* de fonctionner en qualité de corridor écologique.
- Préserver les continuités de milieux ouverts sur les *coteaux Sud de la Cère*, sous pression de l'urbanisation proche.
- Protéger l'exceptionnelle mosaïque de réservoirs de milieux d'intérêt patrimonial (zones humides, pelouses sèches, boisements mixtes) du *secteur Ouest (plaine de Saint-Paul-des-Landes)*.

Objectif 1 :

Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

Objectif 2 :

Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

Objectif 3 :

Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

2-d > Aménager le territoire de manière à valoriser les motifs qui forgent l'identité et l'image de la CABA

- Conserver et valoriser la lisibilité de la géomorphologie qui révèle l'appartenance du territoire à l'unité des Volcans d'Auvergne : *les sommets montagneux de la chaîne des Puys, les curiosités géologiques, ...*
- Maintenir la composition équilibrée des paysages *du secteur de la montagne*, associant des pelouses d'altitude et des croupes boisées redescendant vers les vallées de l'Authre et de la Jordanne.
- Maintenir la structure bocagère qui modèle les paysages et qui anime la perception du relief des *collines de Teissières et d'Ayrens*.
- Valoriser, dans le *secteur de la Plaine de Saint-Paul-des-Landes*, les espaces d'aménité remarquables liées à l'association rare d'espaces naturels exceptionnels (cf BIODIVERSITE), en maîtrisant leur accessibilité au public.
- Maintenir les écrins boisés et agricoles qui caractérisent l'identité *des secteurs de la Châtaigneraie et du Pays de Carlat* et préserver les événements paysagers liés à la géologie particulière des lieux.

Objectif 1 :

Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

Objectif 2 :

Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

Objectif 3 :

Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

2-d > Aménager le territoire de manière à valoriser les motifs qui forgent l'identité et l'image de la CABA

- Identifier les éléments majeurs du patrimoine vernaculaire porteurs d'identité (*anciennes fermes à valeur historiques, maisons de maître, édicules hérités de la tradition rurale, mégalithes remarquables, ...*), dans le dessein de les préserver et d'accompagner leurs éventuelles évolutions (cas des changements de destination des burons, actions de renouvellement du bâti vacant des cœurs de village, ...).

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Poursuivre les aménagements qui mettent en scène le dialogue entre les paysages bâtis et la circulation de l'eau, dans les villes et bourgs traversés par la Jordanne, l'Authre et la Cère.
- Concilier le renouvellement urbain de la ville-préfecture d'Aurillac et la mise en valeur du patrimoine urbain, architectural, archéologique et paysager d'exception.
- Valoriser les panoramas depuis les puys formant l'écrin du bassin d'Aurillac-Arpajon et depuis les routes de crêtes remontant vers le Massif des Volcans.

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Maintenir des coupures agricoles et/ou naturelles entre villages et hameaux

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



Objectif 1 :

Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

Objectif 2 :

Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

Objectif 3 :

Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

3-a > Développer le territoire de la CABA sans compromettre les ressources naturelles dont il bénéficie

- Protéger les ressources disponibles pour l'approvisionnement en eau potable.
- Poursuivre les efforts visant à réduire les pollutions qui altèrent la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité qui lui est associée : promotion d'une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement, amélioration de la gestion des eaux usées domestiques, amélioration de la gestion des eaux pluviales.
- Mettre en regard le rythme de développement des différents secteurs du territoire avec la capacité à gérer les prélèvements en eau potable et à gérer l'assainissement.
- Concilier les besoins et usages de l'eau qui se concentrent au niveau des *vallées de la Jordanne et de la Cère* : eau potable, abreuvement du bétail et irrigation, activités économiques, activités récréatives, énergie hydro-électrique, ...
- Maitriser la pollution lumineuse dans les secteurs où les paysages nocturnes sont préservés (*notamment dans le secteur de montagne*).

Objectif 1 :

Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

Objectif 2 :

Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

Objectif 3 :

Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

3-b > Eriger la CABA comme territoire à énergie positive pour la croissance verte

- Poursuivre les actions d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment.
- Promouvoir les principes bioclimatiques dans les nouveaux espaces à urbaniser.
- Valoriser le gisement solaire, notamment dans les secteurs déjà imperméabilisés (ZAE, parkings, friches, ...), pour renforcer la production énergétique locale et répondre aux besoins.
- Mobiliser davantage les ressources de la biomasse (résidus agricoles, coupes et abattages de bois) et les gisements de déchets (boues des stations d'épuration, déchets des industriels) pour diversifier la production locale d'énergies renouvelables (réseaux de chaleur, méthanisation, ...).
- Requalifier les sites de l'Yser, de Tronquière et de Souleyrie pour combiner gestion durable des déchets et production d'énergies renouvelables.

Spatialisation des trois objectifs ci-dessus sur la cartographie de synthèse



- Valoriser la géothermie pour chauffer les bâtiments.
- Orienter le développement du territoire de manière à développer des alternatives attractives aux véhicules « polluants » dans le but de contribuer à la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre et contre le réchauffement climatique.



Axe 2

**FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE ET
D'ACCUEIL SUR L'ENSEMBLE DU
BASSIN DE VIE D'AURILLAC**



1-a > Soutenir l'attractivité démographique de la CABA en permettant à chaque partie du territoire d'accueillir une population nouvelle

Les orientations retenues visent à retraduire le scénario du SCoT, évalué à environ 2 000 habitants supplémentaires à l'échelle du SCoT à l'horizon 2036. Ce scénario ne constitue ni une limite ni un objectif, le SCoT ayant pour but de parvenir à une croissance démographique la plus soutenue possible. de favoriser la croissance démographique du territoire, à minima sur la base de ce scénario.

L'ambition démographique du PADD, à l'image du SCoT, est que chaque commune, des pôles les plus importants aux plus petits villages ruraux, connaisse une croissance maîtrisée de sa population, avec une production de logements leur permettant de poursuivre ou, a minima, de retrouver une croissance démographique.

	Objectifs de production de logements neufs		Evolution maximale de l'enveloppe foncière en lien avec les objectifs du SCoT (en ha/10 ans)	Objectifs de production de logements sur du parc existant (reconquête de vacances et renouvellement urbain) entre 2018 et 2030
	Objectif global 2018-2030	Objectif annuel		
Coeur d'Agglomération	1500 à 1 600	150 à 160	73 ha	300
Pôles relais	250 à 300	25 à 30	21 ha	objectif libre
Espace péri-urbain	850 à 900	85 à 90	110 ha	objectif libre
Communes rurales	50 à 60	5 à 6	16 ha	objectif libre
TOTAL CABA	2 650 à 2 860	265 à 280	220 ha	300 a minima

Les objectifs de logements affichés correspondent à une ambition de tendre vers les objectifs du SCOT dans une logique de renforcement des polarités et respectent aux objectifs de limitation de la consommation foncière inscrite au SCoT.

Objectif 1 :
Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

Objectif 2 :
Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

Objectif 3 :
Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces

Objectif 1 :

Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT



Objectif 2 :

Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

Objectif 3 :

Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces

1-b > Conforter les équipements et la solidarité territoriale

- Créer les conditions nécessaires au maintien et au développement des équipements et services existants

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Consolider le maillage en équipements et professionnels de santé

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Encourager le développement de la télémédecine (consultations à domicile...);
- Encourager l'installation de nouveaux médecins en milieu rural (maisons de santé, ...) et favoriser l'accueil de jeunes internes à l'hôpital d'Aurillac

- Maintenir le commerce de proximité dans les centres-bourgs afin de répondre aux besoins, notamment des personnes âgées, et pérenniser l'attractivité des villages

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Conforter les centralités commerciales et les commerces de centre-ville
- Développer l'offre commerciale de rang départemental pour limiter l'évasion commerciale

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Conforter Mandailles-Saint-Julien et Saint-Cirgues de Jordanne qui constituent des polarités de services, d'équipements et touristiques au sein du territoire du PNR des Volcans d'Auvergne

Objectif 1 :
Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT



Objectif 2 :
Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

Objectif 3 :
Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces

1-c > Répondre au vieillissement de la population

- Maintenir un équilibre intergénérationnel et solidaire au sein du bassin Aurillacois
- Prendre en compte le vieillissement de la population concernant les besoins en services et leur accessibilité
- Développer le logement connecté et la domotique
- Pérenniser, voire développer, l'offre de santé, notamment sur l'accueil de personnes âgées (recherche de mixité et maintien de la proximité)

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Permettre aux personnes âgées de rester dans leur domicile le plus longtemps possible,
 - A défaut, chercher à leur offrir une alternative au sein de leur bassin de vie, à proximité des équipements commerces et services ;
 - Encourager la diversification des structures d'accueil pour personnes âgées.

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



Objectif 1 :
Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT



Objectif 2 :
Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

Objectif 3 :
Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces

1-d > Développer et favoriser les modes de transports alternatifs aux véhicules « polluants »

- Maitriser l'augmentation des déplacements individuels et développer les possibilités de recours à des alternatives à une utilisation individuelle de la voiture
- Affirmer les liens entre alternatives à l'usage individuel de la voiture et choix d'urbanisation : transports en commun, parking-relais, covoiturage, modes doux ...

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Prendre en compte des projets structurants en matière de déplacements dans les choix d'aménagement (déviation RN122, contournement Ouest d'Aurillac, ...) et améliorer certaines circulations (accès au lac du barrage, cœur d'agglomération ...)

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Mieux intégrer la « gare » dans la ville en lien avec le projet de pôle d'échanges intermodal

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Développer les mobilités douces (piétons, vélos) et les liens entre les communes (liens entre les vallées de la Jordanne et de la Cère, lien entre le Pas de Cère et Arpajon/Cère, lien Reilhac-Naucelles, ...)

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Accompagner les révolutions technologiques :
 - Adapter le développement des transports aux usagers
 - Réfléchir à la desserte de bornes électriques et à des modes de déplacements innovants : applications, mises à disposition de véhicules, smart city ...

Objectif 1 :

Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

Objectif 2 :

Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

Objectif 3 :

Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces

2-a > Développer une offre résidentielle contribuant au maintien de la population active sur le territoire intercommunal

- Engager une dynamique de production de logements de l'ordre de 280 logements par an en extension urbaine permettant de renverser la tendance de décroissance démographique, qu'a connu le territoire sur la période récente ;
- Appuyer ce développement sur les polarités structurantes du territoire (cœur d'agglomération et pôles relais) en réalisant 75% des nouveaux logements au sein de ces communes ;

Spatialisation des deux objectifs ci-dessus sur la cartographie de synthèse



- Identifier les secteurs de développement stratégiques, à proximité des centralités équipées en services, commerces et équipements ;
- Mettre en place une stratégie foncière globale (repérage des fonciers stratégiques, veille des DIA, acquisitions publiques) permettant une plus grande maîtrise de la production, notamment en termes de prix de sortie et de consommation d'espaces.

Objectif 1 :

Renforcer l'armature
et les solidarités
territoriales en lien
avec les objectifs du
SCoT

Objectif 2 :

Poursuivre les actions
en faveur de la
politique de l'habitat

Objectif 3 :

Favoriser un mode de
développement urbain
qualitatif plus
économe en
consommation
d'espaces

**2-b > Poursuivre le développement de l'offre locative sociale (publique et privée)
dans une logique de mixité entre les communes et les quartiers**

- Poursuivre le développement de l'offre locative sociale dans les communes soumises à obligation de rattrapage au titre de la Loi SRU (Arpajon-sur-Cère et Ytrac) ;
- A Aurillac, orienter la mise sur le marché de nouveaux logements sociaux vers les quartiers les moins dotés ;
- ...et engager une diversification de l'offre dans les quartiers identifiés au titre de la politique de la ville (QPV et quartiers de veille) : développement de l'accession abordable, réflexion sur la démolition des bâtiments les plus obsolètes et moins attractifs ;

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Proposer une offre de logements locatifs sociaux au plus près de la demande exprimée et des services en réalisant ponctuellement de petits programmes locatifs en secteurs péri-urbains et ruraux ;
- Favoriser la programmation d'opérations mixtes, à la fois en matière de statuts d'occupation, de financements (PLUS/PLAi) mais également de typologies.

Objectif 1 :

Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

Objectif 2 :

Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

Objectif 3 :

Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces

2-c > Proposer une offre innovante et diversifiée permettant la maîtrise des coûts fonciers et immobiliers et des consommations foncières

- Proposer une offre en accession abordable par la mise sur le marché de différents produits : accession sociale (avec ou sans phase locative), ventes de logements sociaux, etc.
- Axer le développement des logements individuels vers les opérations groupées (lotissements communaux par exemple), permettant à la fois de maîtriser les surfaces de terrains et aboutissant généralement à des niveaux de prix plus abordables (maîtrise publique de l'opération et surfaces plus réduites) ;
- Engager la diversification de l'offre à destination des jeunes actifs et des ménages familiaux, vers des produits aujourd'hui manquants sur le territoire (logements intermédiaires ou individuels dans les centralités, locatif privé de grande surface et de qualité pour les actifs) ;
- Accompagner les projets d'habitat participatif.

Objectif 1 :

Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

Objectif 2 :

Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

Objectif 3 :

Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces

2-d > Répondre aux demandes de logement ou d'hébergement spécifiques

- S'appuyer sur l'offre collective existante dans les polarités pour proposer une offre locative de qualité à destination des jeunes, des actifs, des étudiants mais également des personnes âgées ;
- Favoriser l'hébergement de courte durée : personnes en formation, stagiaires, actifs en mission, saisonniers, ...
- Poursuivre l'adaptation du parc privé permettant le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées ;
- Proposer une offre diversifiée et abordable permettant de répondre aux enjeux du vieillissement et aux différents niveaux d'autonomie des personnes âgées (logements accessibles, résidences services, EHPAD) ;

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Poursuivre la réflexion sur le devenir du Foyer de Jeunes Travailleurs Tivoli et recentrer son rôle sur son public cible
- Accompagner la sédentarisation des Gens du Voyage qui le souhaitent par le développement d'une offre adaptée de type terrains familiaux

Objectif 1 :

Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

Objectif 2 :

Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

Objectif 3 :

Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces

2-e > Améliorer globalement l'attractivité des centralités pour créer les conditions favorables à la reconquête de la vacance

- Mener une action globale de redynamisation des centralités en parallèle d'une intervention sur le bâti : réaménagement des espaces publics, stationnements, commerces et équipements, etc.

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse



- Viser la reconquête d'au moins 300 logements par voie de reconquête de vacance et de renouvellement urbain sur le coeur d'agglomération ;
- S'appuyer sur la richesse du patrimoine architectural des centres- bourgs et centres-villes pour améliorer l'attrait du bâti ancien ;
- Envisager des actions de curetage du patrimoine ne répondant plus à la demande pour aérer le tissu urbain et créer des puits de lumière améliorant la luminosité dans les logements ;
- Favoriser l'intervention des bailleurs sociaux pour reconquérir le bâti vacant de centres-bourgs, via des opérations d'acquisition-amélioration.

Objectif 1 :

Renforcer l'armature
et les solidarités
territoriales en lien
avec les objectifs du
SCoT

Objectif 2 :

Poursuivre les actions
en faveur de la
politique de l'habitat

Objectif 3 :

Favoriser un mode de
développement urbain
qualitatif plus
économe en
consommation
d'espaces

2-f > Améliorer les conditions de vie dans le logement pour les propriétaires et les locataires

- Poursuivre prioritairement les actions incitatives par la mise en œuvre de dispositifs incitatifs (de type OPAH – PIG), en accentuant le volet communication afin d'informer largement les propriétaires sur les actions en place et les financements mobilisables ;
- Elargir le dispositif opérationnel à la thématique des copropriétés, afin d'accompagner les copropriétaires dans la gestion et l'amélioration de leur patrimoine ;
- Améliorer la qualité de l'offre locative privée afin d'accroître son attractivité (lutte contre la vacance), améliorer les conditions d'habitat pour les locataires et limiter les niveaux de loyers (conventionnement ANAH) ;
- Poursuivre les actions d'amélioration, notamment énergétique, dans le parc existant
- Poursuivre les actions de résidentialisation de l'offre locative sociale.

Objectif 1 :

Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

Objectif 2 :

Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

Objectif 3 :

Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces

3-a > Accompagner la fabrique de nouveaux paysages urbains et villageois en cohérence avec la logique des sites qui les accueillent

- Privilégier des extensions urbaines et villageoises en continuité de de l'enveloppe urbaine principale
- Maîtriser les extensions urbaines (économiques, résidentielles) en entrées de bourgs ou d'agglomération, de manière à rendre plus lisible la lecture des seuils d'entrée : *notamment le long des RD120, RD922, RN122.*

Spatialisation de l'objectif sur la cartographie de synthèse 

- Proposer des formes urbaines alternatives au lotissement standardisé, qui viennent prolonger l'histoire de la trame urbaine et villageoise ancienne, en cohérence avec les particularismes du relief environnant.
- S'inspirer du rapport harmonieux que la pierre des villages traditionnels entretient avec le végétal (*espaces de représentation jardinés, espaces mi-publics / mi-privés plantés, places publiques végétalisées, parcelles de vergers et de jardins créant des respirations dans le tissu urbain, jardins partagés, cours d'eau bordant les fonds de parcelles, franges végétales à l'interface des zones agricoles, ...*) dans la conception des nouvelles extensions de l'urbanisation.

Objectif 1 :

Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

Objectif 2 :

Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

Objectif 3 :

Favoriser un mode de développement urbain qualitatif plus économe en consommation d'espaces

3-b > Optimiser les enveloppes urbaines existantes et maîtriser la consommation d'espaces

Objectif chiffré de modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels

	Evolution maximale de l'enveloppe foncière en lien avec les objectifs du SCoT (en ha/10 ans)
Coeur d'Agglomération	73 ha
Pôles relais	21 ha
Espace péri-urbain	110 ha
Communes rurales	16 ha
TOTAL CABA	220 ha

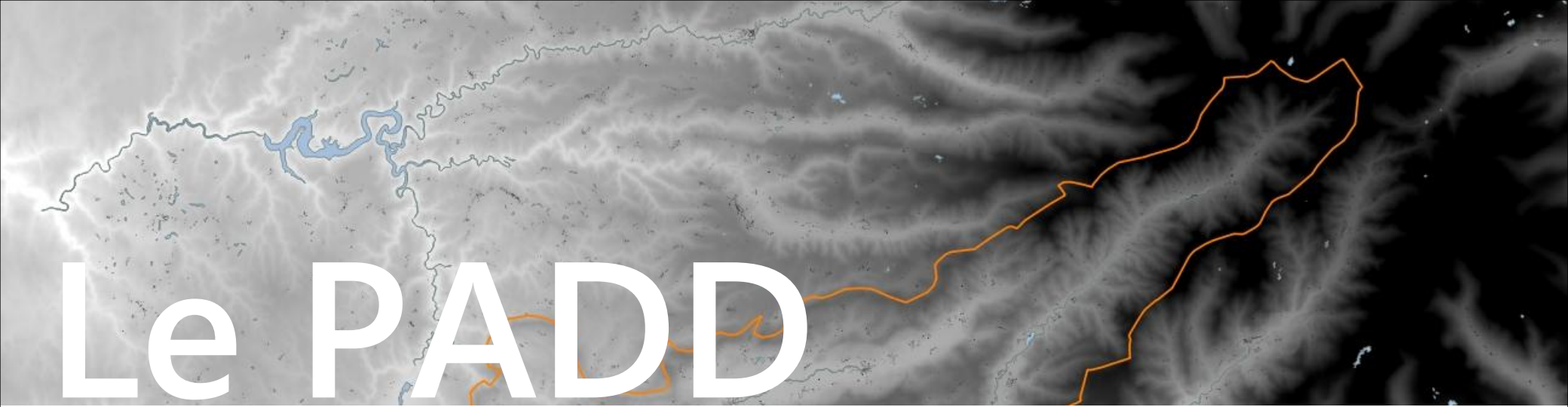
En lien avec les objectifs affichés dans le Document d'orientations et d'Objectifs du SCoT, la CABA s'engage à ne pas étendre

l'enveloppe bâtie actuelle de plus de 220 ha dans les 10 prochaines années.

La déclinaison territoriale de cette consommation foncière maximale s'appuie également sur les attentes exprimées par le SCoT.

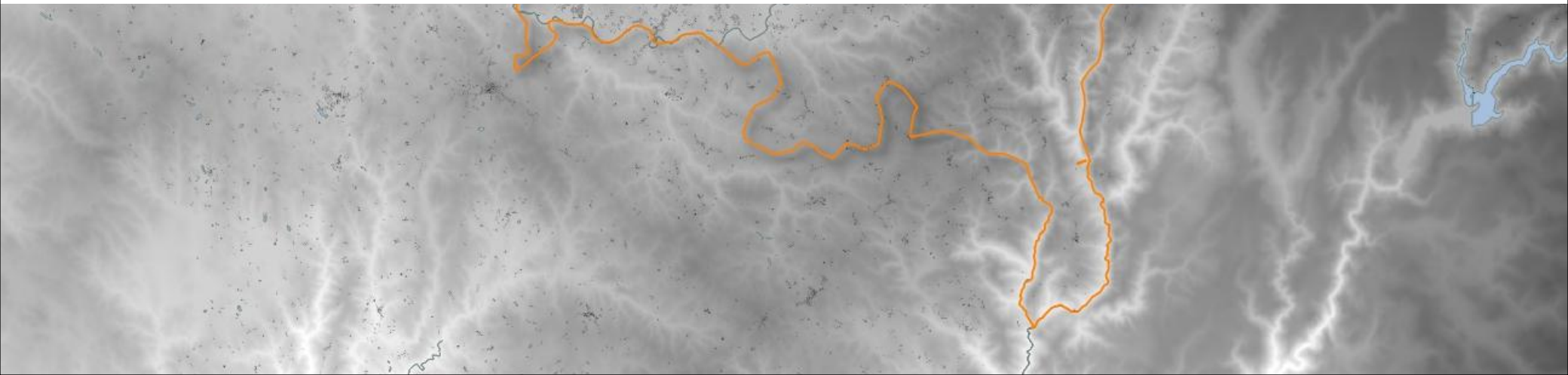
3-c > Prendre en compte des risques en amont des choix d'urbanisme

- Prendre en compte tous les risques naturels et technologiques connus en amont des choix d'urbanisme (cf Etat Initial de l'Environnement et annexes du PLUi).
- Prendre en compte le risque incendie dans les choix d'aménagement et de développement urbain
- Considérer les risques d'inondation comme préalable aux choix d'urbanisme : préserver les zones nécessaires à l'épandage des crues, raisonner l'imperméabilisation des surfaces sur les reliefs en amont des secteurs exposés aux inondations.
- Permettre, dans la mesure du possible, une valorisation des espaces contraints par des risques naturels
- Limiter l'étalement urbain pour mieux gérer les conflits de voisinage avec les activités agricoles environnantes ponctuellement sources de nuisances.
- Considérer le caractère accidentogène des axes routiers traversant les villages.



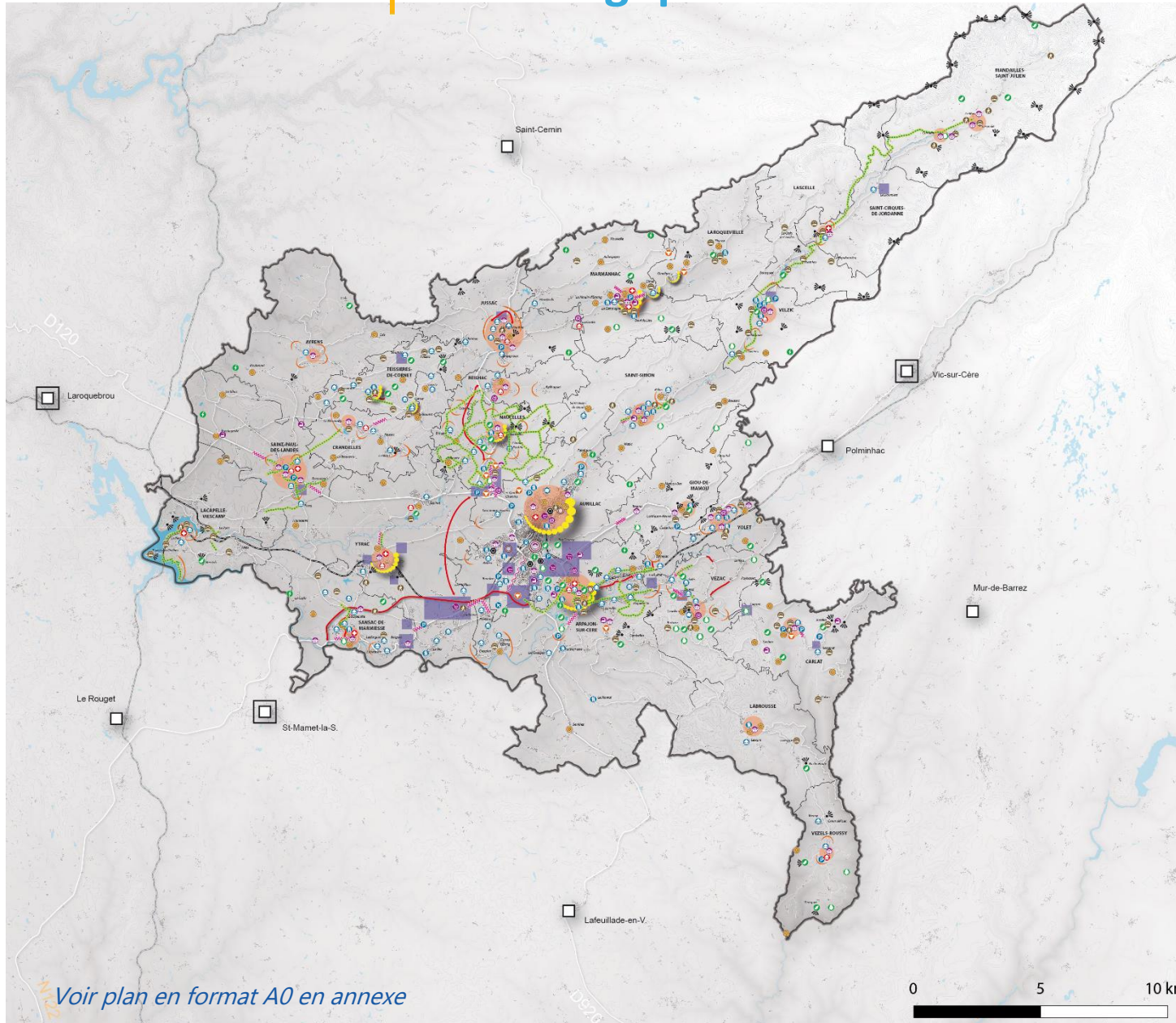
Le PADD

SPATIALISATION DES AXES STRATEGIQUES



Le PADD

> Spatialisation des axes stratégiques



AXE 1 > DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU BASSIN AURILLACOIS

Objectif 1 > Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

- Identifier les sites et projets économiques structurants
- Maintenir le tissu d'emplois et les sites industriels
- Maintenir le commerce de proximité dans les centres-bourgs, et conforter les centralités commerciales et les commerces de centre-ville
- Développer l'offre commerciale de rang départemental
- Valoriser localement les produits de l'agriculture (agroalimentaire)
- Gérer durablement la forêt et valoriser son potentiel économique
- Développer le télétravail et les espaces de co-working
- Conforter les formations supérieures et professionnelles et le pôle de recherche sur le Biopôle

Objectif 2 > Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

- Développer l'hébergement et les activités touristiques
- Favoriser l'accueil des randonneurs
- Mettre en valeur et rendre accessible les espaces de nature
- Identifier les éléments majeurs du patrimoine vernaculaire
- Valoriser les panoramas
- Préserver des coupures d'urbanisation

Objectif 3 > Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

- Développer la production d'énergies renouvelables

AXE 2 > FAVORISER LA QUALITE DE VIE ET D'ACCUEIL SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN D'AURILLAC

Objectif 1 > Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

- Conforter les équipements publics
- Conforter les polarités de services et équipements
- Pérenniser, voire développer, l'offre de santé
- Encourager la diversification de structures d'accueil et logements pour personnes âgées
- Développer les aires de stationnement, parking relais, aires de covoiturage
- Prendre en compte les projets structurants en matière de déplacements et améliorer certaines circulations
- Mieux intégrer la gare dans la ville en lien avec le projet de PEI
- Développer les mobilités douces et les liens entre les communes

Objectif 2 > Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

- Développer une offre résidentielle contribuant au maintien de la population active sur le territoire intercommunal
- Engager une diversification de l'offre dans les quartiers identifiés au titre de la Politique de la Ville
- Requalifier les friches et favoriser une mutation/requalification d'espaces bâtis stratégiques
- Mener une action globale de redynamisation des centralités en parallèle d'une intervention sur le bâti vacant
- Maîtriser les extensions urbaines en entrées de bourgs ou d'agglomération

Voir plan en format A0 en annexe

0 5 10 km

Le secteur Sud Ouest

> Aurillac, Arpajon/Cère, Naucelles, Sansac-de-Marmiesse et Ytrac

AXE 1 > DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU BASSIN AURILLACOIS

Objectif 1 > Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

- Identifier les sites et projets économiques structurants
- Maintenir le tissu d'emplois et les sites industriels
- Maintenir le commerce de proximité dans les centres-bourgs, et conforter les centralités commerciales et les commerces de centre-ville
- Développer l'offre commerciale de rang départemental
- Valoriser localement les produits de l'agriculture (agroalimentaire)
- Gérer durablement la forêt et valoriser son potentiel économique
- Développer le télétravail et les espaces de co-working
- Conforter les formations supérieures et professionnelles et le pôle de recherche sur le Biopôle

Objectif 2 > Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

- Développer l'hébergement et les activités touristiques
- Favoriser l'accueil des randonneurs
- Mettre en valeur et rendre accessible les espaces de nature
- Identifier les éléments majeurs du patrimoine vernaculaire
- Valoriser les panoramas
- Préserver des coupures d'urbanisation

Objectif 3 > Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

- ⚡ Développer la production d'énergies renouvelables

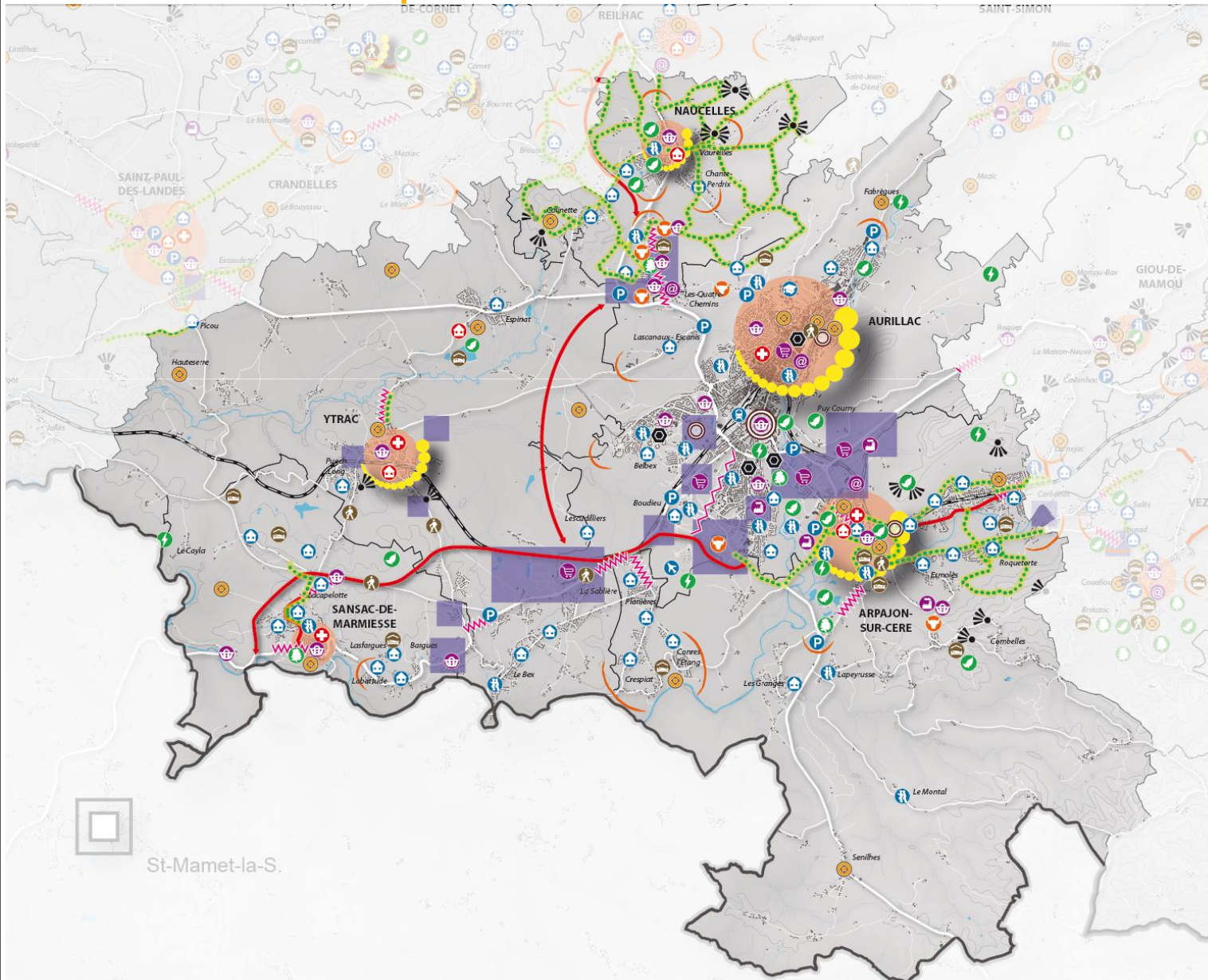
AXE 2 > FAVORISER LA QUALITE DE VIE ET D'ACCUEIL SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN D'AURILLAC

Objectif 1 > Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

- Conforter les équipements publics
- Conforter les polarités de services et équipements
- Pérenniser, voire développer, l'offre de santé
- Encourager la diversification de structures d'accueil et logements pour personnes âgées
- Développer les aires de stationnement, parking relais, aires de covoiturage
- Prendre en compte les projets de déplacements et améliorer certaines circulations
- Mieux intégrer la gare dans la ville en lien avec le projet de PEI
- Développer les mobilités douces et les liens entre les communes

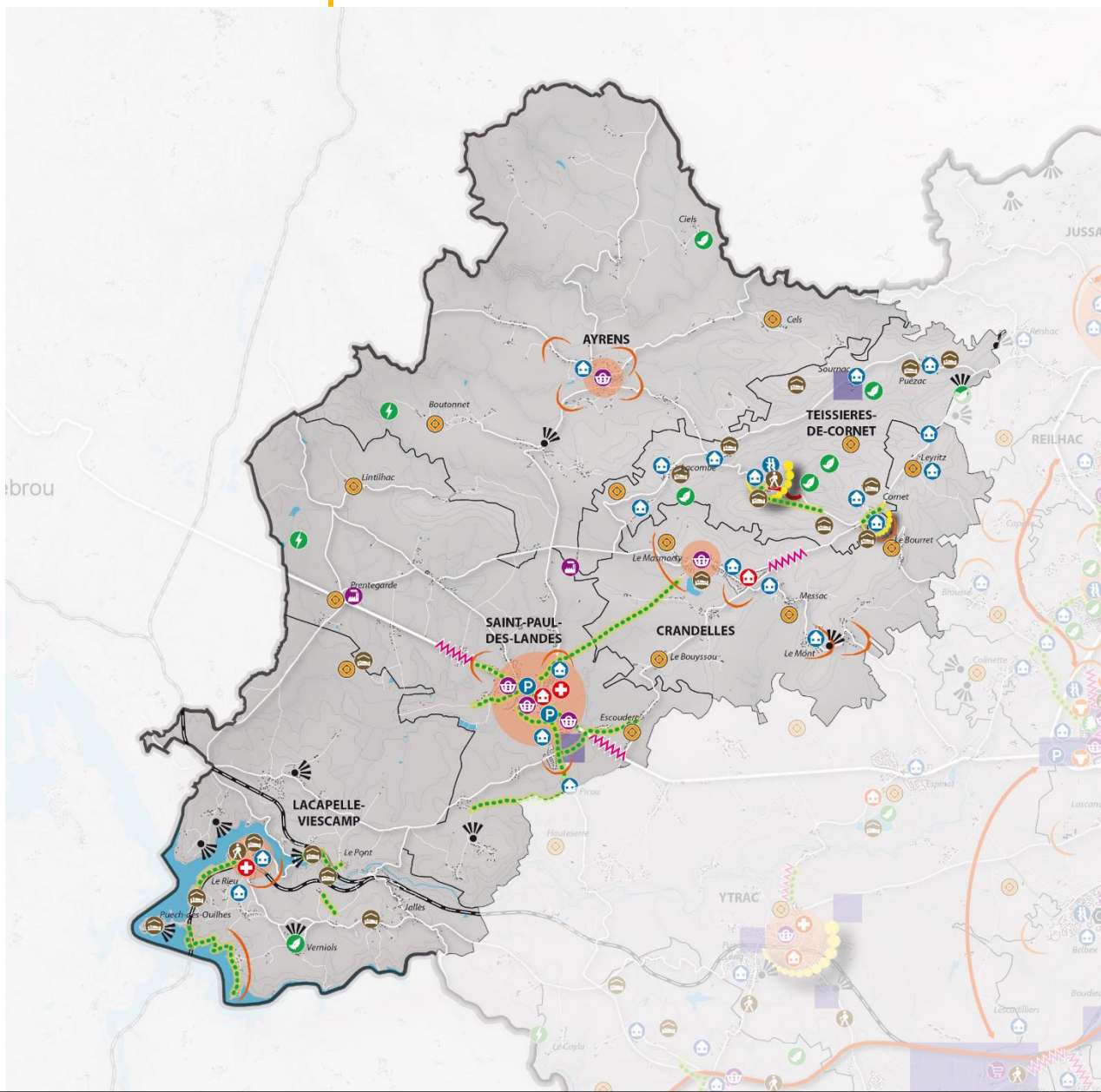
Objectif 2 > Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

- Développer une offre résidentielle contribuant au maintien de la population active sur le territoire intercommunal
- Engager une diversification de l'offre dans les quartiers identifiés au titre de la Politique de la Ville
- Requalifier les friches et favoriser une mutation/requalification d'espaces bâtis stratégiques
- Mener une action globale de redynamisation des centralités en parallèle d'une intervention sur le bâti vacant
- Maîtriser les extensions urbaines en entrées de bourgs ou d'agglomération



Le secteur Ouest

> Ayrens, Crandelles, Lacapelle-Viescamp, Saint-Paul-des-Landes et TESSIÈRES-DE-CORNET



AXE 1 > DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU BASSIN AURILLACOIS

Objectif 1 > Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

- Identifier les sites et projets économiques structurants
- Maintenir le tissu d'emplois et les sites industriels
- Maintenir le commerce de proximité dans les centres-bourgs, et conforter les centralités commerciales et les commerces de centre-ville
- Développer l'offre commerciale de rang départemental
- Valoriser localement les produits de l'agriculture (agroalimentaire)
- Gérer durablement la forêt et valoriser son potentiel économique
- Développer le télétravail et les espaces de co-working
- Conforter les formations supérieures et professionnelles et le pôle de recherche sur le Biopôle

Objectif 2 > Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

- Développer l'hébergement et les activités touristiques
- Favoriser l'accueil des randonneurs
- Mettre en valeur et rendre accessible les espaces de nature
- Identifier les éléments majeurs du patrimoine vernaculaire
- Valoriser les panoramas
- Préserver des coupures d'urbanisation

Objectif 3 > Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

- Développer la production d'énergies renouvelables

AXE 2 > FAVORISER LA QUALITE DE VIE ET D'ACCUEIL SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN D'AURILLAC

Objectif 1 > Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

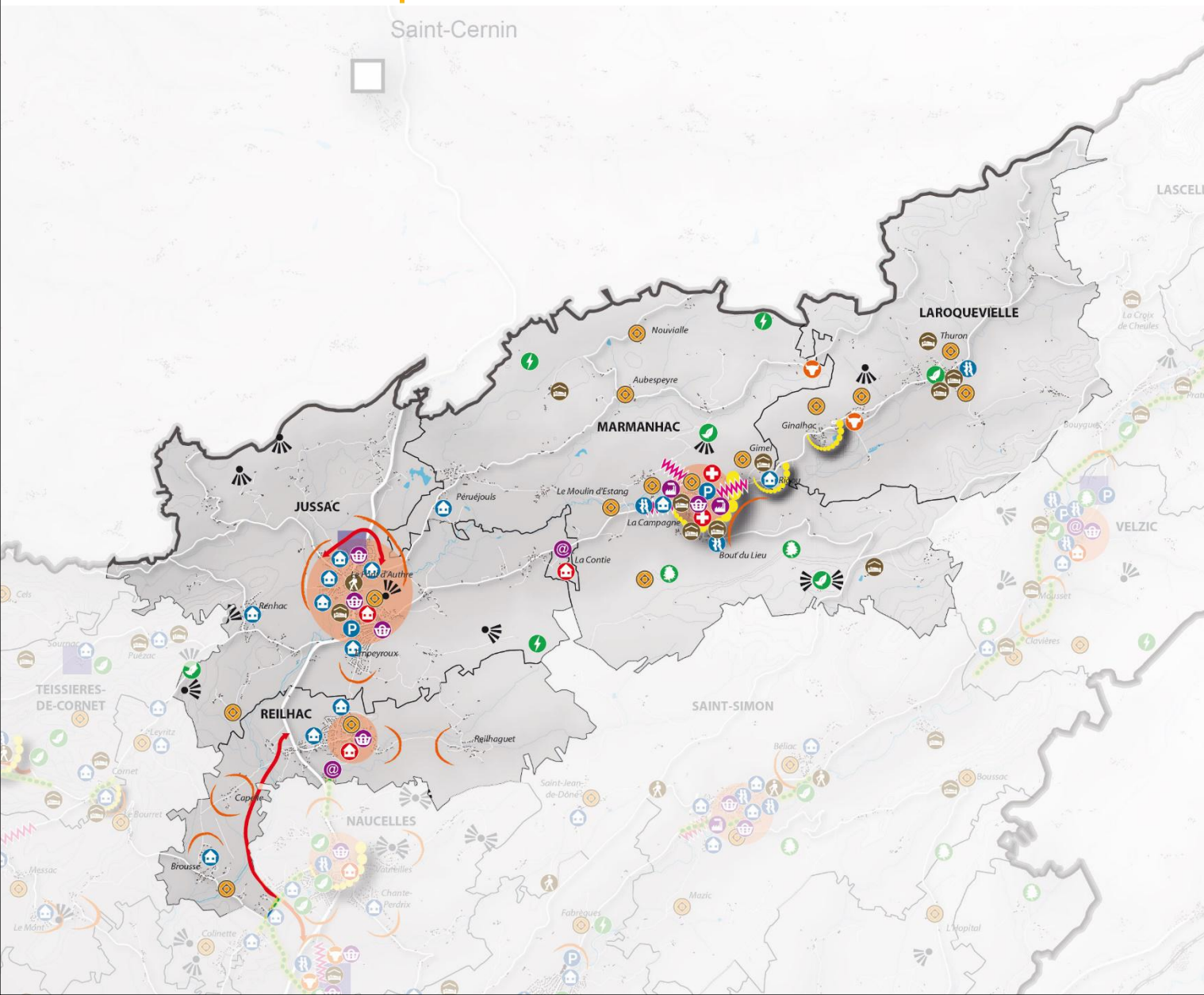
- Conforter les équipements publics
- Conforter les polarités de services et équipements
- Pérenniser, voire développer, l'offre de santé
- Encourager la diversification de structures d'accueil et logements pour personnes âgées
- Développer les aires de stationnement, parking relais, aires de covoiturage
- Prendre en compte les projets structurants en matière de déplacements et améliorer certaines circulations
- Mieux intégrer la gare dans la ville en lien avec le projet de PEI
- Développer les mobilités douces et les liens entre les communes

Objectif 2 > Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

- Développer une offre résidentielle contribuant au maintien de la population active sur le territoire intercommunal
- Engager une diversification de l'offre dans les quartiers identifiés au titre de la Politique de la Ville
- Requalifier les friches et favoriser une mutation/requalification d'espaces bâtis stratégiques
- Mener une action globale de redynamisation des centralités en parallèle d'une intervention sur le bâti vacant
- Maîtriser les extensions urbaines en entrées de bourgs ou d'agglomération

Le secteur de l'Authre

> Jussac, Laroqueville, Marmanhac et Reilhac



AXE 1 > DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU BASSIN AURILLACOIS

Objectif 1 > Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

- Identifier les sites et projets économiques structurants
- Maintenir le tissu d'emplois et les sites industriels
- Maintenir le commerce de proximité dans les centres-bourgs, et conforter les centralités commerciales et les commerces de centre-ville
- Développer l'offre commerciale de rang départemental
- Valoriser localement les produits de l'agriculture (agroalimentaire)
- Gérer durablement la forêt et valoriser son potentiel économique
- Développer le télétravail et les espaces de co-working
- Conforter les formations supérieures et professionnelles et le pôle de recherche sur le Biopôle

Objectif 2 > Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

- Développer l'hébergement et les activités touristiques
- Favoriser l'accueil des randonneurs
- Mettre en valeur et rendre accessible les espaces de nature
- Identifier les éléments majeurs du patrimoine vernaculaire
- Valoriser les panoramas
- Préserver des coupures d'urbanisation

Objectif 3 > Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

- ⚡ Développer la production d'énergies renouvelables

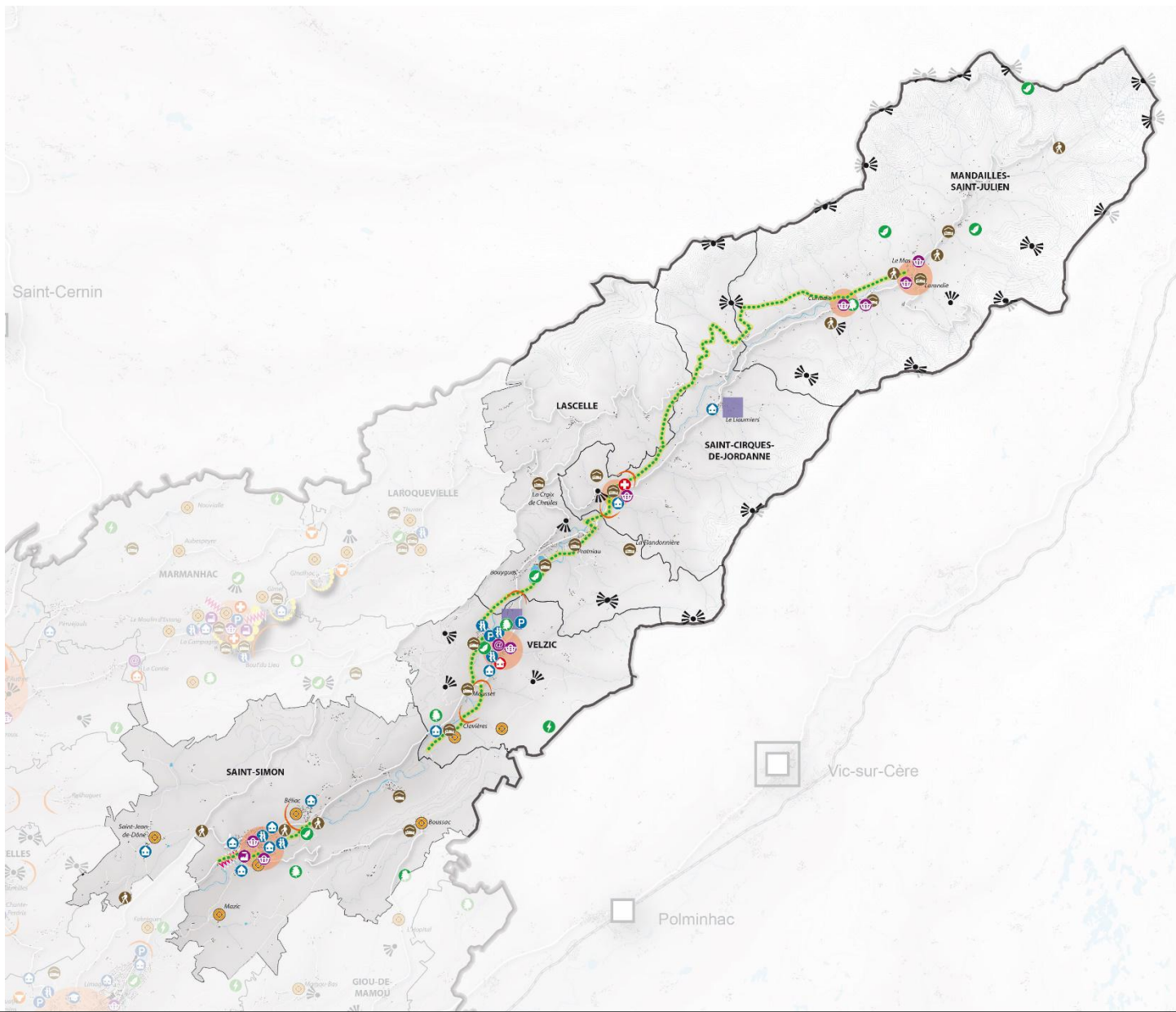
AXE 2 > FAVORISER LA QUALITE DE VIE ET D'ACCUEIL SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN D'AURILLAC

Objectif 1 > Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

- Conforter les équipements publics
- Conforter les polarités de services et équipements
- Pérenniser, voire développer, l'offre de santé
- Encourager la diversification de structures d'accueil et logements pour personnes âgées
- Développer les aires de stationnement, parking relais, aires de covoiturage
- Prendre en compte les projets structurants en matière de déplacements et améliorer certaines circulations
- Mieux intégrer la gare dans la ville en lien avec le projet de PEI
- Développer les mobilités douces et les liens entre les communes

Objectif 2 > Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

- Développer une offre résidentielle contribuant au maintien de la population active sur le territoire intercommunal
- Engager une diversification de l'offre dans les quartiers identifiés au titre de la Politique de la Ville
- Requalifier les friches et favoriser une mutation/qualification d'espaces bâtis stratégiques
- Mener une action globale de redynamisation des centralités en parallèle d'une intervention sur le bâti vacant
- Maîtriser les extensions urbaines en entrées de bourgs ou d'agglomération



AXE 1 > DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU BASSIN AURILLACOIS

Objectif 1 > Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

- Identifier les sites et projets économiques structurants
- Maintenir le tissu d'emplois et les sites industriels
- Maintenir le commerce de proximité dans les centres-bourgs, et conforter les centralités commerciales et les commerces de centre-ville
- Développer l'offre commerciale de rang départemental
- Valoriser localement les produits de l'agriculture (agroalimentaire)
- Gérer durablement la forêt et valoriser son potentiel économique
- Développer le télétravail et les espaces de co-working
- Conforter les formations supérieures et professionnelles et le pôle de recherche sur le Biopôle

Objectif 2 > Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

- Développer l'hébergement et les activités touristiques
- Favoriser l'accueil des randonneurs
- Mettre en valeur et rendre accessible les espaces de nature
- Identifier les éléments majeurs du patrimoine vernaculaire
- Valoriser les panoramas
- Préserver des coupures d'urbanisation

Objectif 3 > Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

- Développer la production d'énergies renouvelables

AXE 2 > FAVORISER LA QUALITE DE VIE ET D'ACCUEIL SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN D'AURILLAC

Objectif 1 > Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

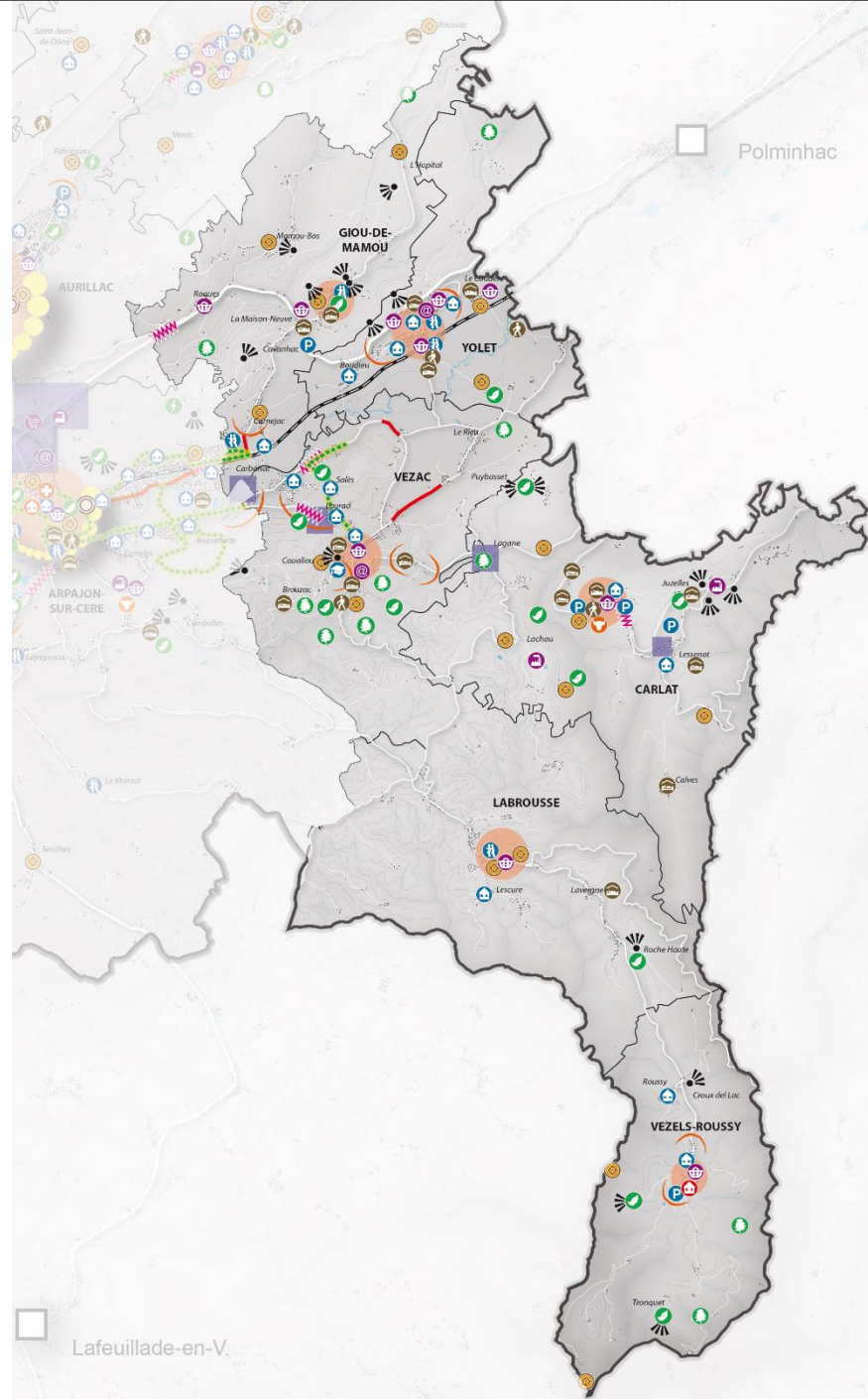
- Conforter les équipements publics
- Conforter les polarités de services et équipements
- Pérenniser, voire développer, l'offre de santé
- Encourager la diversification de structures d'accueil et logements pour personnes âgées
- Développer les aires de stationnement, parking relais, aires de covoiturage
- Prendre en compte les projets structurants en matière de déplacements et améliorer certaines circulations
- Mieux intégrer la gare dans la ville en lien avec le projet de PEI
- Développer les mobilités douces et les liens entre les communes

Objectif 2 > Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

- Développer une offre résidentielle contribuant au maintien de la population active sur le territoire intercommunal
- Engager une diversification de l'offre dans les quartiers identifier au titre de la Politique de la Ville
- Requalifier les friches et favoriser une mutation/requalification d'espaces bâtis stratégiques
- Mener une action globale de redynamisation des centralités en parallèle d'une intervention sur le bâti vacant
- Maîtriser les extensions urbaines en entrées de bourgs ou d'agglomération

Le secteur Sud Est

> Carlat, Giou-de-Mamou, Labrousse, Vezac, Vezels-Roussy et Yolet



AXE 1 > DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU BASSIN AURILLACOIS

Objectif 1 > Consolider et développer le dynamisme économique du bassin Aurillacois en s'appuyant sur ses atouts

- Identifier les sites et projets économiques structurants
- Maintenir le commerce de proximité dans les centres-bourgs, et conforter les centralités commerciales et les commerces de centre-ville
- Valoriser localement les produits de l'agriculture (agroalimentaire)
- Développer le télétravail et les espaces de co-working
- Maintenir le tissu d'emplois et les sites industriels
- Développer l'offre commerciale de rang départemental
- Gérer durablement la forêt et valoriser son potentiel économique
- Conforter les formations supérieures et professionnelles et le pôle de recherche sur le Biopôle

Objectif 2 > Valoriser le capital environnemental et paysager du territoire en faveur du développement économique et touristique

- Développer l'hébergement et les activités touristiques
- Mettre en valeur et rendre accessible les espaces de nature
- Valoriser les panoramas
- Favoriser l'accueil des randonneurs
- Identifier les éléments majeurs du patrimoine vernaculaire
- Préserver des coupures d'urbanisation

Objectif 3 > Concilier le développement du bassin d'Aurillac avec la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles

- Développer la production d'énergies renouvelables

AXE 2 > FAVORISER LA QUALITE DE VIE ET D'ACCUEIL SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN D'AURILLAC

Objectif 1 > Renforcer l'armature et les solidarités territoriales en lien avec les objectifs du SCoT

- Conforter les équipements publics
- Pérenniser, voire développer, l'offre de santé
- Développer les aires de stationnement, parking relais, aires de covoiturage
- Mieux intégrer la gare dans la ville en lien avec le projet de PEI
- Conforter les polarités de services et équipements
- Encourager la diversification de structures d'accueil et logements pour personnes âgées
- Prendre en compte les projets structurants en matière de déplacements et améliorer certaines circulations
- Développer les mobilités douces et les liens entre les communes

Objectif 2 > Poursuivre les actions en faveur de la politique de l'habitat

- Développer une offre résidentielle contribuant au maintien de la population active sur le territoire intercommunal
- Requalifier les friches et favoriser une mutation/requalification d'espaces bâtis stratégiques
- Maîtriser les extensions urbaines en entrées de bourgs ou d'agglomération
- Engager une diversification de l'offre dans les quartiers identifier au titre de la Politique de la Ville
- Mener une action globale de redynamisation des centralités en parallèle d'une intervention sur le bâti vacant